

<p style="text-align: center;">MODIFICATION DU PROGRAMME DE FRANÇAIS POUR LES ÉPREUVES DE JUIN 2021</p>

Compte tenu du contexte sanitaire de l'année scolaire 2020-2021, le Ministère de l'Éducation Nationale a allégé le programme pour les épreuves de français du baccalauréat de juin 2021 :

- Au lieu de 20 textes au minimum, chaque classe devra avoir étudié **14 textes au minimum**.
- Parmi les 14 textes en question, il devra y en avoir au moins trois pour chacune des quatre œuvres du programme officiel qui ont été choisies.

Concrètement, le descriptif (la liste de textes) sera donc constituée de la façon suivante :

- *Le Malade imaginaire* de Molière : 3 extraits.
- *Des Cannibales* et *Des Coches* de Montaigne : 3 extraits
Parcours associé aux œuvres de Montaigne : 2 textes.
- *Le Rouge et le Noir* de Stendhal : 3 textes.
- *Les Fleurs du Mal* de Charles Baudelaire : 3 textes.